

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TÉLÉGRAPHIQUE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de quatre chemins
privés de la commune d'Onex.

du 8 mars 1958

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Onex,
en séance du 13 février 1958, demandant au Conseil d'Etat d'approuver
quatre nouvelles dénominations de chemins;

vu le préavis favorable du Service des Archives d'Etat, en date
du 28 février 1958;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères,
du 9 octobre 1931,

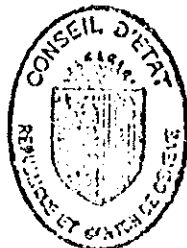
ARRÊTÉ :

1. ✓ "Chemin du Bois Carrion". CV - 57738
2. ✓ "Chemin de la Pralée" CV - 19410
aux nouveaux chemins sans issues, desservant les villas de la Société des Instruments de physique, au Gros-Chêne, débouchant sur le chemin de la Caroline (lieux dits de la région).
- 24/58 3. ✓ "Chemin Champ du Puits" CV - 4677
au chemin reliant le chemin de Cressy au chemin de la Dode à son débouché sur la route cantonale de Chancy (lieu dit de la région).
- 29/58 4. ✓ "Chemin Bord d'Aire" CV - 2798
au chemin sans issue, débouchant sur la route cantonale du Grand-Lancy (lieu dit de la région).

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 3 ex.
Sautier (R.L.) 1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Combal